



Usages & services numérique

Dispositif « May conseiller »



Contexte

L'illectronisme constitue un défi face à la fracture numérique, 15% de la population de 15 ans et plus est en situation d'illectronisme soit 450 000 habitants en Pays de la Loire.

Dans le cadre de plan de relance, l'état a amorcé avec l'ANCT plusieurs dispositifs pour accompagner la médiation numérique.

Toute fois et malgré l'engagement dégressif de l'état, certaines collectivités ont déjà renoncé à renouveler les postes des conseillers numériques pour des raisons financières.



Création du « Conseiller May Num »

Il est proposé la création du dispositif « Conseiller May Num », ce dispositif de financement permet d'affirmer le Département dans son rôle d'animateur, coordinateur des conseillers numériques, aider les collectivités à lever le frein financier et contribuer au financement des postes des conseillers numériques.

Le Département se positionne ainsi comme l'interlocuteur privilégié auprès des territoires intercommunaux et l'ANCT.



Proposition de financement « Dispositif Conseiller May Num »

	Année 1	Année 2	Année 3
ANCT	17 500 € (Soit 70% de la base actuelle)	12 500 € (Soit 50% de la base actuelle)	12 500 (Soit 50% de la base actuelle)
Bonification ANCT	2 500 €	5 000 €	-
Conseiller May Num	3 500 €	5 000 €	6 500 €
La collectivité employeur	1 500 €	2 500 €	6 000 €



Modalités financières « Conseiller May Num »

- Une subvention **de 15 000 € par structure sur 3 ans** par conseiller numérique sous condition de remplir les critères d'éligibilité et engagements fixés par le département.



Plan de communication « médiation numérique »

Objectifs:

- Promouvoir les conseillers numériques auprès des élus, partenaires et usagers
- Convaincre les employeurs (collectivités, partenaires et associations) de la stratégie globale d'inclusion numérique menée par le département
- Agir sur les pratique, communication auprès des usagers et partenaires





Merci

